

## Recommandations de la HAS, "Contraception d'urgence : prescription et délivrance à l'avance"- Avril 2013

01/04/2013

Saisie par la Direction générale de la santé (DGS) afin d'évaluer la pertinence et les risques d'une prescription à l'avance d'une pilule de contraception d'urgence (PCU) à titre systématique, la Haute Autorité de santé (HAS) formule des recommandations à destinations des décideurs publics et des professionnels de santé et les associations des usagers en liens avec les questions de contraception de sexualité et de prévention : Replacer la contraception d'urgence dans le cadre général de la santé sexuelle et reproductive - Améliorer l'information sur la contraception d'urgence - Envisager une prescription à l'avance de la pilule de contraception d'urgence au cas par cas qui peuvent inclure les situations suivantes : « les femmes ayant des difficultés d'accès à la contraception d'urgence (par ex. difficulté d'accès à une pharmacie, difficultés financières), les femmes voyageant à l'étranger, les femmes utilisant comme méthode contraceptive le préservatif ou d'autres méthodes moins efficaces. »